**Vœu du Conseil municipal de Chalette/Loing**

**Demande de l’entrée de**

**Marie-Claude Vaillant-Couturier au Panthéon**

Le 8 mars dernier, a été lancée à l’adresse de Monsieur le Président de la République, Emanuel Macron, la demande de l’entrée de Marie-Claude Vaillant-Couturier dans la crypte du Panthéon, au côté de sa chère amie et camarade de déportation Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

Il nous semble qu’au regard de ce qu’elle a apporté à notre pays et des valeurs qu’elle a défendues, tant dans ses convictions que dans ses actes, qu’elle devrait naturellement trouver sa place auprès des grand.e.s femmes et hommes envers lesquel.le.s la Patrie est reconnaissante.

En 1933, toute jeune reporter, elle réalise clandestinement, au péril de sa vie, les premiers clichés des camps d’Oranienburg et de Dachau.

Dès l’été 1940, engagée au Parti communiste, elle entre dans la Résistance et participe à des publications clandestines. Elle assure la liaison entre la résistance civile et la résistance militaire de l’Organisation spéciale.

Le 9 février 1942, elle est arrêtée à la suite d’une opération des brigades spéciales. Elle sera déportée à Auschwitz-Birkenau puis à Ravensbrück. Son convoi, parti de Compiègne le 24 janvier 1943, comprenait 232 femmes et seulement 49 d’entre elles sont rentrées.

A la libération du camp de Ravensbrück le 30 avril 1945, Marie-Claude Vaillant-Couturier fait le choix de rester pour accompagner les Français.e.s intransportables. Elle sera la dernière Française à quitter le camp le 25 juin 1945.

En 1945, à son retour, bien qu’épuisée, elle participe à l’Assemblée constituante. Elle sera par la suite plusieurs fois députée de la Seine, puis du Val-de-Marne et vice-présidente de l’Assemblée Nationale.

Le lundi 28 janvier 1946, lors de la quarante-quatrième journée, Marie-Claude Vaillant-Couturier est citée comme témoin au Tribunal de Nuremberg. Lors de son témoignage face aux criminels nazis, elle affrontera ces derniers avec courage et responsabilité. Elle témoignera du sort fait à ses camarades des 31 000 mais aussi du génocide des Juifs et des Tziganes et sera en mesure de parler en détail de nombreux convois dans lesquels elles et ils périrent. Elle nomma notamment dans les victimes Maï Politzer et Danielle Casanova.

Dès son retour des camps, Marie-Claude Vaillant-Couturier voue le reste de son existence à la justice sociale et à la mémoire de ses camarades mort.e.s en déportation.

En 1964, devant l’Assemblée Nationale, elle défend la notion d’imprescriptibilité des crimes contre l’humanité, ouvrant ainsi la voie à la ratification par la France en 1968 de la Convention de l’ONU sur l’imprescriptibilité de ces crimes.

En 1987, elle est appelée par toutes les parties civiles à témoigner contre Klaus Barbie.

Lors de la création de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation en 1990, elle en est désignée unanimement présidente, puis présidente d’honneur jusqu’à son décès.

Enfin, cette grande militante féministe mena nombre de batailles pour l’égalité salariale et les droits des femmes.

Notre ville, héritière d'une longue tradition en matière de reconnaissance de l’histoire de la Résistance, de la Déportation et de la place des femmes dans notre histoire, soutient pleinement cette démarche et émet le vœu que Marie-Claude Vaillant-Couturier soit panthéonisée parce qu’elle fait partie de ces femmes d’exception dont le parcours exemplaire fait l’unanimité au-delà de son engagement politique.

En conséquence, je vous sollicite, Mesdames et Messieurs les élus, pour adopter ce vœu de demande d’entrée au Panthéon de Marie-Claude Vaillant-Couturier.